

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 juillet 2026

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

30 juin 2026

Date de la réunion :

9 juillet 2026

L'An deux mil vingt six **le 9 juillet à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre De Gestion s'est réuni au siège du Centre De Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Nombre de membres en exercice : 26

Membres présents :

Titulaires : Laurent ALLANIC, Laurent AUGER, Annick BARRÉ, Marie-Pierre BEAU, Pascal BIOULAC, Franck BOITEL, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Stella COCHETON, Corinne GARCIA, Michèle GAUTHIER, Pascal HUGUET, Isabelle JALLAIS-GUILLET, Nicole JEANTHEAU, Jean-François LAHAYE, Catherine LHÉRITIER, Sabine MARTIN, Joël MARQUET, Eric MARTELLIÈRE, Philippe MERCIER, Jean-Marc MORETTI, Claude NAUDION, Pascal NOURRISSON, Charles RICHARDIN, Mourad SALAH-BRAHIM, Guillaume SAVEUSE

Titulaire excusée : Annie LEVAUX

Suppléant : Jean-Pierre RABUSSEAU

Pouvoirs à partir de 15h35 :

Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Pascal HUGUET
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Charles RICHARDIN
Pascal BIOULAC a donné pouvoir à Joël MARQUET

Nicole JEANTHEAU a été désignée secrétaire de séance.

N°30.2026

Objet de la délibération :

Administration Générale

**Installation de deux membres
titulaires et de leurs
suppléants du Conseil
Départemental de Loir-et-Cher
pour siéger au sein du collège
spécifique du Conseil
d'Administration du Centre De
Gestion de la Fonction
Publique Territoriale de Loir-
et-Cher**

(Rapporteur : M. Jean-Marc MORETTI, doyen du Conseil d'Administration)

Monsieur Jean-Marc MORETTI, (doyen) de l'assemblée, rappelle, conformément à l'article 20-1 du décret n°85-643 du 26 juin 1985, qu'un collège spécifique représente au Conseil d'Administration des centres de gestion les collectivités et les établissements publics qui, sans être affiliés, ont demandé à bénéficier des missions mentionnées au IV de l'article 23 de la n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Cet article précise que le nombre de sièges attribués à chaque catégorie de collectivité territoriale et pour l'ensemble des établissements publics ne peut être inférieur à deux ni supérieur à trois.

Il est de deux sièges lorsque l'effectif total de fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet de chaque catégorie de collectivité territoriale et de l'ensemble des établissements publics est inférieur à 4000, ce qui est le cas du Conseil Départemental.

Par ailleurs, l'article 14 du décret précité stipule que les représentants titulaires et suppléants du Département, siégeant au sein du collège spécifique du Conseil d'Administration du Centre De Gestion, sont désignés par le Conseil Départemental parmi ses membres.

.../...

Aussi, conformément à la délibération du 9 juillet 2026 de la commission permanente du Conseil Départemental de Loir-et-Cher désignant

en qualité de membres titulaires :

- Madame Catherine LHÉRITIER et Monsieur Philippe MERCIER

en qualité de membres suppléants :

- Madame Tania ANDRÉ et Madame Florence DOUCET

Il convient de procéder à l'installation de ces membres, pour siéger au sein du collège spécifique du Conseil d'Administration du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 9 juillet 2026

La secrétaire de séance

Nicole JEANTHEAU

Le Président,

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

Publié ou notifié le : 17 juillet 2026
Exécutoire le : 17 juillet 2026

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

